

Nom et prénom
Rue et numéro
Code postal et localité

Collège communal de la Commune de Jalhay
Service Urbanisme
Rue de la Fagne 46
4845 Jalhay

, le

Objet : réclamation — enquête publique du 1^{er} octobre au 3 novembre 2026 sur la demande de permis unique de la SRL WattElse (4 éoliennes de 210 m et stockage par batteries, Vieille Voie de Liège à Malmedy, Burnenville).

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je vous adresse ma réclamation. Habitant de Jalhay, commune « potentiellement impactée » selon l'autorité (EIE, p. 2), je m'oppose à ce projet. Je demande au Collège de rendre un avis défavorable et aux autorités de refuser le permis, pour les raisons suivantes, tirées de l'étude d'incidences (EIE) de juillet 2026 :

1. **Un risque d'incendie, après le feu des Fagnes.** En août 2026, l'incendie des Hautes Fagnes a ravagé environ 3 000 ha, **notamment sur notre commune. Demain, ce sont les bois et les fagnes entre Malmedy et notre commune qui pourraient brûler** : la Fagne de Malchamps et ses bois, qui rejoignent notre commune, commencent à 2,5 km du projet (p. 307). Le projet installerait, au milieu des résineux, quatre conteneurs de batteries au lithium pour lesquels un emballage thermique ne peut être exclu. **Aucune réserve d'eau n'est prévue**, alors qu'en août il a fallu l'aide des agriculteurs pour ravitailler les pompiers en eau. Le feu peut aussi venir de l'extérieur : les résineux et les sols tourbeux qui entourent le site, semblables à ceux des Fagnes, dont l'un à moins de 100 m du chantier (p. 119), peuvent porter un feu de forêt jusqu'aux batteries. L'EIE n'envisage pas ce scénario. **Une nacelle en feu, à 135 m de haut, serait hors de portée des pompiers.** Les éoliennes gêneraient aussi les avions bombardiers d'eau et les hélicoptères, comme ceux mobilisés en août, qui larguent à basse altitude : à l'étranger, des services de lutte contre les feux estiment qu'un parc éolien crée de fait une zone interdite de vol. **Si le feu prenait pendant une course, des dizaines de milliers de spectateurs seraient à évacuer au milieu des bois**, sur des routes déjà saturées (p. 385) : WT1 n'est qu'à 228 m de la piste (p. 428). **Le Bourgmestre de Malmedy, Monsieur Bastin, chargé par la Nouvelle loi communale de prévenir les incendies sur sa commune, où se trouve le site, et membre du conseil de la zone de secours Warche-Amblève-Lienne, doit exiger une étude du risque d'incendie et l'avis de la zone de secours avant tout permis. Il devra prendre position et en assumer la responsabilité.**
2. **Des chutes de glace sur la N62c.** WT1 serait à environ 90 m de la N62c, l'axe Francorchamps-Malmedy, où l'EIE compte quelque **2,4 millions de passagers par an** (p. 428) ; **des bus scolaires l'empruntent.** Dès les premiers froids, la glace formée sur les pales peut tomber ou être projetée. L'EIE ne calcule pas jusqu'où ; elle admet que les éoliennes surplombent des « zones de passage du public » et se contente de recommander des panneaux d'information (p. 429 et 463) ; **le promoteur n'apporte aucune autre solution.** Un bloc de glace sur un pare-brise à 70 km/h peut causer un accident grave. Aucun avis du gestionnaire de la route ne figure au dossier ; en 2023, il était défavorable. **Une vie est une vie.**
3. **Des lumières toute la nuit, visibles des villages jusqu'à au moins 5 km à la ronde.** Un feu rouge clignotant de 2 000 candélas sur chaque éolienne, **toute la nuit et toute l'année**, perturbant le sommeil des habitants, et un flash blanc de 20 000 candélas le jour (p. 49-50). L'EIE dit les éoliennes visibles « du côté de Jalhay » et en partie depuis le plateau des Hautes Fagnes (p. 316).
4. **Un paysage et une nature sacrifiés.** Quatre éoliennes de 210 m, dont le bout des pales atteindrait 709 m d'altitude, **plus haut que le Signal de Botrange.** Le site domine la vallée de l'Eau Rouge, site Natura 2000 à 270 m ; **le ruissellement vers Burnenville et le circuit n'est pas sérieusement calculé**, et la nappe aquifère, que les pieux des fondations pourraient atteindre (p. 95), n'est pas étudiée : rien n'exclut qu'elle s'assèche à l'avenir, et le manque d'eau deviendrait alors un problème pour tous. Des espèces protégées vivent ici : cigogne noire, milan royal et pic noir ; plusieurs chauves-souris, dont le grand murin, avec un impact « majeur » avant mesures pour quatre espèces ; castor d'Europe et chat sylvestre à moins de 500 m (p. 143-175 et 271). **Le loup, revenu dans la région, et le blaireau ne sont même pas mentionnés.**
5. **Notre économie touristique.** La vallée de la Hoëgne et la Vecquée, à 5,2 km du projet (p. 371), la Baraque Michel et les Hautes Fagnes (p. 367) attirent les promeneurs par leurs paysages et leur calme. Malmedy et Stavelot, toutes proches, sont les 5^e et 14^e communes de Wallonie pour l'hébergement touristique (p. 374). **L'EIE ne formule pourtant « aucune recommandation » pour le tourisme** (p. 466).
6. **Un chantier lourd et un dossier incohérent.** Un an de travaux et **plus de 752 camions** sur nos routes, dont la solidité ne serait vérifiée qu'après le permis (p. 98), **sans engagement écrit du promoteur de les réparer** (pièce A12). Des talus jusqu'à 9 m resteraient après le démantèlement. Des plans de 2022 montrant des éoliennes de 180 m, **des batteries en zone forestière sans dérogation**, deux permis gardés en réserve en vue d'un « arbitrage » (pièce A5).

Pour ces raisons, **je demande le refus de ce permis** et vous remercie de joindre la présente réclamation au procès-verbal de clôture de l'enquête.

Signature :

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.